

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
Arrondissement de Fougères
COMMUNE DE SAINT GEORGES DE REINTEMBault

Délibération du Conseil Municipal de St Georges de Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 20/11/2014

Séance du lundi 1^{re} décembre 2014

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents:

MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - S FOUGERES - N PHILIPPEAUX -ML GALOPIN - E OGER - E CHALOPIN - MP PATIN - P DONNINI - S DURR - MB CHEREL - J LECRIVAIN - N REBILLON - AF GASNIER - S ROSSIGNOL - G DUBOIS.

Absentes excusées : C FRIGOULT, C CHIQUERILLE, C GRIMAULT

Secrétaire de séance : Marie-Laure Galopin.

Séance ouverte à 20 heures 15

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 3 novembre 2014.

INFORMATIQUE - SERVEUR DE LA MAIRIE :

La taille du serveur est devenue insuffisante, particulièrement l'emplacement réservé au système d'exploitation.

La nouvelle proposition de 4Is porte sur deux serveurs, pour que le système d'exploitation et l'applicatif soient sur deux serveurs différents, mais qu'un serveur puisse prendre le relais en cas de panne du premier.

Le nouveau serveur serait sous windows 2012. Nous avons en mairie 5 postes XP et 5 postes vista, les XP ne sont pas compatibles avec windows 2012.

Total = 8906 € HT

Une solution de location est proposée = 615 € HT par trimestre.

Etant donné le coût de la solution proposée, un deuxième avis sur les solutions envisageables, et donc un deuxième devis est demandé.

Il est proposé au conseil municipal de sursoir à la décision.

TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT :

Les tarifs assainissement sont les suivants :

Tarifs 2014	Part Mairie St Georges	Part Nantaise
Part fixe	23.46 €	21.59 €
Part variable	0.80 € / m3	1.26 €/m3
Total perçu en 2013	30 568,46 €	42 567.78 €

La dernière augmentation de la collectivité date du 1^{er} janvier 2012.

Il est décidé à l'unanimité de reconduire ces tarifs.

DEMANDE DE SUBVENTION COMITE DES FETES :

La demande supplémentaire de 200 € pour les animations de Noël a été inscrite à l'ordre du jour de la dernière commission vie associative, sans qu'une décision d'attribution soit prise.

Monsieur Dubois annonce que le comité des fêtes a décidé cette année de ne pas faire d'animation à Noël et que par conséquent il retire sa demande de subvention complémentaire.

Il précise que le comité des fêtes fait l'animation de Noël à la demande de la commune. Avant le mandat précédent, les festivités de Noël étaient organisées par l'Union Commerciale.

Madame Philippeaux estime que cette animation devra être clarifiée en commission pour l'année prochaine : qui fait quoi ? du rôle de la commune et des associations ?

TARIFS CIMETIERE :

Les tarifs applicables depuis le 1^{er} janvier 2012 sont les suivants :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession	100	180	300
Cave urne	100	180	300

La taxe d'inhumation est de 50 €.

Faisant suite à la réflexion menée en commission espaces verts/cimetière, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- Durée des concessions : lors d'une première acquisition ne pas proposer la durée de 15 ans (uniquement 30 ans et 50 ans) et conserver les 3 durées pour les renouvellements.

Pour information, les pierres tombales libérées par la procédure de reprise sont récupérées par Monsieur Daniel Lechable et l'entreprise Chevallier, avec l'aide des services techniques de la commune.

TRAVAUX RUE ARMAND REBILLON :

Avenant maîtrise d'œuvre : l'atelier de Marais a demandé l'arbitrage de la Perception pour l'avenant en moins value sur leurs honoraires.

Le conseil municipal accepte à la majorité (1 voix contre, 2 abstentions), de revenir sur le calcul initial de l'atelier du Marais concernant ses honoraires si le verdict du percepteur confirme leur calcul.

Avenant de délai pour l'entreprise : l'atelier du marais a fixé un délai d'exécution des travaux jusqu'au 4.11 pour la réalisation des travaux. La pénalité pour dépassement de délai est fixée à 200 € par jour.

Le conseil municipal demande à la majorité (une abstention) de fixer l'avenant de délai jusqu'au 1^{er} décembre 2014, et par conséquent de ne pas appliquer de pénalités de retard.

PERSONNEL DU SERVICE TECHNIQUE :

Le choix de la commission s'est porté sur Jean-Charles Duhamel.

Il est rappelé que Daniel Favrais est parti en disponibilité pour 3 ans. Le contrat de Jean-Charles est donc de 3 ans maximum pour l'instant. (avec un premier contrat de 3 mois débutant le 5 janvier 2015).

Madame Boucher informe le conseil municipal que Jean-Charles sera pompier sur son temps de service seulement après que la convention avec le SDIS ne soit signée.

PARTICIPATION AU FRAIS DE SCOLARISATION :

Le conseil municipal vote à l'unanimité les frais de scolarisation pour l'enfant Louane Leroux, scolarisée à Redon, à l'institut d'éducation motrice : 461.03 €. Cette participation est due car cet établissement n'existe pas sur la commune de Saint Georges de Reintembault.

DEVIS SECURISATION DES BATIMENTS DE BIMELU ET DES SALLES ASSOCIATIVES :

Les devis présentés sont les suivants :

Porte Bimélu : 1635.30 € HT

Barreaux fenêtres foyer des jeunes et salles associatives : 1621.43 € HT

Le devis de la porte est voté à l'unanimité. Il est également décidé d'acheter un panneau d'affichage pour éviter les affichages sur la porte.

Par contre le conseil municipal trouve que les barreaux aux fenêtres d'un espace jeunes ne sont pas une réponse adéquat : cela donne un effet « prison ».

Le conseil municipal trouve préférable de réfléchir à un système d'alarme. Monsieur Donnini propose de réfléchir à un système d'alarme en réseau sur tous les bâtiments communaux.

MISE EN PLACE D'UN CLSPD (conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance) :

Madame Boucher propose que soit étudiée la possibilité de formaliser l'observatoire de la jeunesse de la commune de Saint Georges de Reintembault, qui réunit plusieurs acteurs oeuvrant pour la jeunesse et la prévention de la délinquance, en CLSPD.

Cette formalisation va être proposée lors de la réunion de l'observatoire du 4 décembre aux différents acteurs. La charte adoptée pourra être présentée au conseil municipal de janvier 2015.

LES DATES DES PROCHAINES REUNIONS en 2015 :

Conseil municipal :

12 janvier

9 février

9 mars

13 avril

11 mai

15 juin

Le secrétaire de séance,
Marie-Laure Galopin.

Le Maire,
Marie-Claire Boucher.